

Pour une politique d'actions en faveur de Maule

Constat

Maule est une ville d'environ 6000 habitants. Comme partout ou presque, le centre ville est ancien, avec beaucoup de charme, et la périphérie récente plus banale. Toutes les surfaces importantes constructibles sont à présent loties.

Or il apparaît, au dernier recensement, que le nombre d'habitants est légèrement en diminution. Cela correspond probablement au vieillissement de la population et au départ de jeunes quittant le domicile parental. L'habitat restant occupé par une tranche plus âgée de la population, devient inaccessible à une frange plus jeune. Le déficit ne peut être comblé que par la construction ou la réhabilitation de nouveaux logements adaptés aux jeunes couples. Cela montre la nécessité de produire plutôt des petits logements, les constructions de logements de type pavillon, plus vaste, ne faisant qu'alimenter le cycle sans le réguler.

Cela implique également que ces petits logements, de moindre surface, ne peuvent trouver leur place que dans le centre ville, la pression foncière faisant que le coût de construction en périphérie ne permettrait que l'implantation non souhaitable d'immeubles pour diverses raisons. Mais cela implique aussi qu'il faudra gérer l'augmentation de la circulation, du stationnement et de la sécurité en général.

Parallèlement, et compte tenu de l'évolution de notre société vers le développement durable et la gestion fine de l'énergie, il devient de plus en plus nécessaire de limiter les déplacements et de trouver des emplois à proximité des logements. Or il existe à Maule environ 200 entreprises (y compris les commerces) recensées par la Chambre de Commerce, dont la plupart sont des micro-entreprises qui ne demandent sans doute qu'à se développer. L'enjeu pour la commune se trouve donc également dans l'expansion économique de ce potentiel.

Ce constat doit être le fondement de notre politique de développement de la ville à mener par la municipalité à venir. L'enjeu essentiel est ainsi de mettre en place des outils de maîtrise de ce développement appuyé par une politique de gestion adaptée.

En terme de priorité, cela revient, dans un premier temps, à mettre en action des outils de promotion de petits logements, d'installer des outils de régulation de ces constructions adaptés à notre environnement privilégié, et dans un deuxième temps, à développer les moyens d'accueil des nouveaux venus.

Enfin, qu'on le veuille ou non, la politique de l'Etat en faveur de la constitution d'intercommunalités sera de plus en plus pressante et il sera difficile d'y échapper. Plutôt que d'inventer des stratégies d'évitement vouées à l'échec, il sera plus efficace de préparer la ville à y entrer le moment venu en position de force. Une collaboration franche avec le syndicat intercommunal des Trois Rivières préparant une intercommunalité avec les communes voisines est indispensable.

La Politique de développement

Le premier outil de développement dont la commune s'est dotée est le PLU¹. Il prévoit l'aménagement de zones nouvelles d'habitat de dimensions restreintes sur les franges urbanisées de la commune (une cinquantaine de pavillons) Ceci permettra un développement modéré de l'habitat familial de niveau social moyen, voire élevé. Cela n'est pas de nature à résoudre le problème du vieillissement de la population relevé plus avant.

En revanche, le PLU permet une densification des zones d'habitat ancien et il sera ainsi possible financièrement de remanier les constructions anciennes par des opérations de rénovations. L'axe à privilégier dans une politique de développement se trouve bien ici, et nous verrons plus loin des propositions à mettre en œuvre dans ce domaine.

Mais une politique de développement uniquement orientée vers l'habitat conduirait à développer, dans notre région, une sorte de cité dortoir appuyée sur les pôles industriels et commerciaux environnants et sur Paris, avec tous les problèmes de transport que cela génère. Ceci n'est pas notre souhait, non seulement parce qu'il existe un tissu commercial important dans la ville, mais aussi une activité très vivante de petites entreprises dans les quartiers en plus des PME bien connues à Maule.

La politique menée par la commune en matière économique doit donc être en harmonie avec celle de ses entreprises, avec l'objectif, à caractère public, de soutenir et développer l'emploi localement. Des propositions doivent également être faites dans ce sens.

Mais l'accompagnement du développement des producteurs d'activités locaux n'est pas suffisant. La Commune doit avoir une vision plus volontariste et s'engager dans l'implantation de nouvelles entreprises en gérant au mieux les contraintes qui lui sont imposées. Celles-ci sont importantes : surfaces disponibles réduites, proximité de zones d'habitat interdisant les nuisances de toutes sortes. En revanche, la proximité de la vallée de la Seine peut être un atout pour développer des services annexes (informatique, infographie, design,...) demandant de petites surfaces de bureaux, ou encore des activités de conditionnement ou d'expédition nécessitant du stockage et de la main d'œuvre.

Enfin, il existe à Maule une activité de type médico-social importante employant une main d'œuvre spécialisée (CAT, APEI, ADEF, ...), activité qu'il est souhaitable de développer. Des premières propositions ont d'ailleurs été faites en ce sens dans le PLU. Il faudra les mettre en œuvre.

La maîtrise du développement

La maîtrise du développement de la ville doit se faire par la mise en place de politiques de gestion des différents thèmes d'actions accessibles à la municipalité. Ce sont principalement l'habitat, l'économie locale, l'environnement et le développement durable. Définir une politique d'action dans ces champs, la décliner en sous thèmes (logement social, emploi, sécurité, maîtrise de l'énergie,...), croiser l'ensemble avec les thèmes horizontaux (communication, transports...) donnera de la cohérence à notre action.

¹ Plan Local d'Urbanisme

L'habitat

Politique foncière

Toute politique favorable à l'habitat doit commencer par la maîtrise du foncier, au moins pour les zones ouvertes à l'urbanisation ou faisant l'objet d'un classement au PLU. Si les zones "pavillonnaires" ne seront que peu encadrées (sauf en termes d'accès, de voirie et d'intégration) et laissées à l'initiative privée, les zones à fort potentiel (Dadancourt et Gare) doivent être complètement sous maîtrise communale qui devra, au préalable, s'en rendre propriétaire le temps d'y formaliser sa volonté. Compte tenu des disponibilités financières de la commune, il sera nécessaire de mettre en place des montages financiers qui n'obèrent pas le budget. Les solutions de portages sont d'ailleurs trouvées et devront simplement être actées par la prochaine municipalité.

La politique foncière de la commune prend ainsi forme, la première étape ayant été la signature de la convention avec la SAFER pour la surveillance du territoire agricole, la deuxième étape consistant à monter une convention avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) qui a donné son accord de principe, et à terminer sur l'accord de portage de Réseau Ferré de France qui n'a pas de raison de s'y opposer.

Pour le diffus, la politique sera de ne jamais refuser l'acquisition de terrains offerts à prix modiques à la commune, même localisés dans des zones inconstructibles (pour le moment), la Commune se constituant ainsi un portefeuille pour le futur.

Il reste cependant un point important à intégrer dans cette politique : la moitié des habitants de Maule habitent à l'est de la voie ferrée et ne bénéficient pratiquement d'aucun service public, la grande majorité des équipements communaux se situant à l'ouest. En conséquence, il conviendra d'intégrer cet état de fait dans toutes les nouvelles actions à entreprendre pour procéder à un rééquilibrage sur les terrains que la Commune possède ou pourrait acquérir suivant les opportunités du côté Est.

Politique de construction

Pour ce qui concerne la maîtrise de l'habitat, si la Commune ne souhaite pas intervenir dans la promotion privée, elle peut, en revanche, mettre en place une politique volontariste d'amélioration de l'habitat en secteur ancien dans le cadre du PLU. C'est à dire attribuer une participation financière aux projets de réhabilitation de logements dégradés voire insalubres que le service de l'urbanisme cherche à identifier actuellement (environ une soixantaine à Maule). Plusieurs formes sont possibles :

- 1) en faveur des bailleurs sociaux : financement sous forme de participation (5000 € par appartement de 1 ou 2 pièces) créé par réhabilitation d'un immeuble en centre ville sous réserve d'avoir le choix du locataire. Au préalable, la Commune pourrait faire jouer son droit de préemption pour acquérir l'immeuble. Ce type d'opération aurait également l'avantage de fournir à la commune la possibilité de réserver un logement de passage permettant de reloger (à coût réduit par exemple) un occupant d'un autre logement en cours de rénovation.
- 2) en faveur des propriétaires privés : à la condition que le logement soit de 1 ou 2 pièces en loyer conventionné (LC) ou en loyer intermédiaire (LI), donner droit à

une subvention de la Commune d'un montant de 5% des travaux plafonnés à 30 000€ pour l'amélioration de l'habitat pour un propriétaire bailleur éligible aux subventions de l'ANAH. Cette mesure a d'ailleurs un effet de levier en ouvrant droit à 5% supplémentaire de la subvention de cette dernière (1500€ maxi)

- 3) réserver dans les projets communaux (Gare et Dadancourt) une part à déterminer de logements conventionnés permettant d'une part, de participer au logement des jeunes Maulois, et d'autre part d'augmenter le quota communal.
- 4) favoriser le partenariat avec le PACT ARIM² pour acquérir des immeubles insalubres dans le centre ville à moindre coût pour les faire réhabiliter en logements sociaux.³

Mais la plus grande difficulté reste la recherche des bâtiments à réhabiliter et leur acquisition. Pour éviter de trop mobiliser les moyens financiers communaux, une entente verbale a déjà été passée avec un bailleur social pour lui signaler les opportunités et lui permettre de réagir rapidement en accord avec la commune pour acquérir le bien si celle-ci ne peut le faire par elle-même.

La politique économique

Les atouts économiques de Maule sont nombreux et l'action de la Commune doit se développer sur plusieurs axes. Agir seulement en faveur des commerçants n'est pas suffisant. S'il faut bien entendu poursuivre les actions en faveur du petit commerce et de sa notoriété (animation, fléchage, stationnement, etc..) il est aussi nécessaire de prendre en compte les dizaines de micro entreprises établies à Maule ainsi que d'autres, plus importantes, que sont les entreprises artisanales.

Les identifier et mieux les connaître est une priorité. Appréhender leurs besoins pour les intégrer dans les préoccupations de la commune est une nécessité. Les faire connaître ou leur donner l'occasion de se faire connaître est un service à leur rendre et à rendre à la population. Qui n'a jamais cherché un maçon, un plombier ou un électricien ?

Pour les micro entreprises, je propose d'organiser en début de mandat, un "Forum des Entreprises Mauloises" au cours duquel chaque dirigeant pourra exprimer ses besoins en logistique. Après analyse de faisabilité, ceux-ci pourront soit être intégrés dans le cahier des charges de la zone de la Gare où un bâtiment pourra être dédié à des activités de services et de bureaux, soit être pris en compte dans d'autres préoccupations municipales comme le développement d'internet sur la commune (voir plus loin)

Pour les entreprises artisanales, je propose au minimum d'éditer avec leur participation un recueil de leur savoir faire, disponible en Mairie, et au mieux, de monter, avec eux un lieu privilégié, genre "Espace des Artisans Maulois" où chacun pourrait montrer ses compétences et voire accueillir d'éventuels clients. Des villes, certes plus importantes que Maule, ont pris ce parti à la satisfaction de leurs administrés. Il est, au moins, possible de

² www.pact-arim.org

³ depuis l'écriture de ce texte, le Conseil municipal a voté, sur la proposition de l'auteur, l'acquisition d'un immeuble à réhabiliter Bvd Paul Barré dans le cadre de cette procédure.

conserver l'idée à défaut de pouvoir concrétiser une réalisation coûteuse et difficilement supportable financièrement. Le site interne de la ville peut, ainsi, être mis à contribution.

Jointe à l'action que mène déjà la Commune en faveur de l'emploi qu'il faut maintenir, voire renforcer, l'économie mauloise reposera sur deux supports, le développement des entreprises et le développement de l'emploi sur le territoire communal.

La politique de gestion

Une politique de développement, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante. La Commune est responsable des biens communs et du cadre de la vie Mauloise. Pour gérer cet ensemble, une politique de gestion communale doit être développée en cohérence avec le développement envisagé et le bien de tous. Dans ce contexte, il faut entretenir le patrimoine immobilier et l'améliorer, veiller à maintenir et étendre les services à la population notamment en terme social en créant du support et du lien social, faire entrer la Commune dans la perspective du développement durable et, à l'aube de ce siècle, la préparer à se doter des nouveaux systèmes de communication qui se mettent inéluctablement en place.

L'entretien et l'amélioration du patrimoine

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier de la Commune est important. Beaucoup de bâtiments sont récents, d'autres accusent leur âge. Un premier recensement a été effectué par les services communaux mais le manque de moyens (informatique en particulier) restreint le traitement des informations susceptibles d'aller de l'avant. Il sera impératif, dans le prochain mandat, de mettre à jour la banque de donnée déjà constituée, et de l'analyser pour mettre au point une programmation d'entretien de ces bâtiments. Nous verrons plus loin qu'il ne s'agira pas d'un simple entretien de sauvegarde, mais qu'il sera probablement nécessaire de les mettre également en conformité avec la réglementation de sécurité et aussi avec les nouvelles règles de maîtrise de l'énergie et de développement durable. Cette programmation doit devenir un outil de préparation du budget annuel de la Commune.

Une attention particulière sera également portée aux bâtiments classés pour continuer les travaux de sauvegarde sous peine de devoir engager des réparations lourdes dans quelques années. En bref, il faudra savoir investir pour économiser plus tard.

Patrimoine routier et assainissement

Le tonnage d'enrobés à froid répandu en pure perte sur le réseau de la Commune⁴ devient inquiétant surtout si l'on sait que 2 employés communaux perdent leur temps à faire ces médiocres réparations deux jours chacun par mois. Un état des lieux devient impératif, et le SIG (Système d'Information Géographique) acquis par la Commune, en partie dans ce but, n'est pas encore opérationnel, faute de compétences techniques⁵ et surtout de temps pour le

⁴ 37 tonnes en 2006... alors que l'on sait que la durée de vie d'une réparation est de l'ordre de quelques semaines voire quelques jours seulement.

⁵ un Directeur des services techniques vient d'être engagé et cette mise à jour fait partie de sa mission.

faire fonctionner pleinement. Comme pour les bâtiments, le nouveau mandat doit être l'occasion de faire un état des lieux précis et de proposer une programmation à moyen terme pour remédier à cette situation en fonction du budget annuel. Auparavant, une proposition de normalisation technique de la voirie (largeur de plate-forme, structure de chaussée) suivant sa fonction (desserte, peu circulée, circulée,..) devra être formalisée et les priorités d'actions définies.

Pour ce qui concerne l'assainissement, la programmation des travaux est prévue suite au schéma d'assainissement du Syndicat Intercommunal et seront inscrits prochainement au Contrat Eaux⁶. La programmation des travaux routiers devra se faire en cohérence avec ces derniers. En revanche, il reste à programmer les travaux d'extension conformes au PLU et la Commune devra anticiper sur l'urbanisation des zones à bâtir. Bien que les travaux puissent recevoir une participation des promoteurs, il sera nécessaire de prévoir de les financer et de les exécuter au moment de la délivrance des permis de lotir ou de construire.

Enfin, dans le même ordre d'idée il sera procédé à une reconquête du domaine communal annexé par les riverains des chemins ruraux voire communaux.

En conclusion, maintenant que la plupart des constructions communales sont réalisées, il est devenu impératif que ces travaux d'entretien de patrimoine deviennent une priorité communale et ne soient plus considérés comme de simples variables d'ajustement du budget annuel.

L'environnement et le cadre de vie

La dimension environnementale est devenue une priorité dans la réflexion collective. La Commune ne peut pas s'exonérer de faire des propositions en la matière dans ses champs de responsabilités.

Le développement durable

L'action de la Commune doit commencer par la gestion de son domaine. En ce sens les économies d'énergie seront systématiquement recherchées dans les bâtiments communaux au moyen de la confection d'un "bilan énergétique" à annexer au bilan général du bâtiment. A cet effet une charte sera passée avec E.D.F. en application de la loi de 2005 pour obtenir des Certificats d'Economie d'Energie pour les bâtiments communaux. Pour ce qui concerne l'éclairage public dont l'état technique est préoccupant, une révision complète doit être envisagée, d'une part pour remédier aux défauts constatés et d'autre part pour mettre en œuvre les dernières solutions techniques d'économie d'électricité. L'investissement consenti dans ces travaux doit se retrouver dans un fonctionnement moins onéreux (maintenance allégée, programmation adaptée, changement d'ampoules trop consommatrices d'énergie)

Pour son action publique, la Commune peut prévoir un dialogue avec les artisans locaux et préconiser des solutions préservant l'environnement à l'occasion de la délivrance des permis de construire. Pour ce qui la concerne plus directement, la Commune inscrira dans les cahiers des charges de l'aménagement des zones de la Gare et Dadancourt, l'obligation pour la promotion de tenir compte des principes actuels en faveur du développement

⁶ programme de subventions du Conseil général du Département.

durable avec des exigences de type utilisation du solaire et des normes destinées à la préservation de l'environnement (HQE, RT-20)⁷. C'est ainsi que Maule pourrait devenir un exemple d'utilisation dans le département des normes les plus actuelles pour les constructions nouvelles.

Le paysage Maulois

En terme de paysage, le PLU a pris soin de ne pas dégrader les espaces protégés et les a même augmentés. Il reste à les aménager pour rendre accessible à la promenade et à la détente les propriétés communales et à s'entendre avec les propriétaires privés pour les aider à procéder au nettoyage de leurs parcelles (protection contre les nuisibles et les incendies)

Une attention particulière sera portée à la Mauldre notamment sur la continuation de l'aménagement de promenades au long de la rivière et sur l'entretien des berges communales. L'aide aux propriétaires riverains, responsables légalement de l'entretien des berges, sera poursuivie par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal.

L'action sociale

Deux constats importants conduisent en partie la politique à mener pour la ville : l'impossibilité de rester pour les jeunes adultes et le vieillissement de la population qui reste. Le traitement de l'habitat n'est pas suffisant et doit être accompagné par un traitement social.

Actions en faveur de la petite enfance

L'action en faveur de la petite enfance, essentielle pour aider les jeunes couples, doit être développée, non seulement en terme de places disponibles, mais en terme de facilité d'accueil pour les mamans : commodité des horaires, accès facile, transfert rapide. Agrandir la halte-garderie, favoriser les gardes à domicile sera une première réponse aux besoins actuels. Pour aller plus loin, une enquête doit être menée pour déterminer au mieux les autres besoins de gardes répétitives et de plus longue durée. Par cette enquête il sera également possible de mieux étudier l'implantation ou non d'une crèche intercommunale dans la zone de la Gare qui semble être le choix, à priori, le plus judicieux pour les mamans qui prennent les transports (stationnement, gare routière et ferroviaire)

Actions en faveur de la jeunesse et des adolescents

L'action en faveur de la jeunesse et en particulier des adolescents est déjà importante à Maule. Mais il faut à présent mesurer l'efficacité des actions entreprises et probablement les orienter davantage vers la formation et la culture avec les responsables scolaires.⁸ Préparer les jeunes au monde de l'emploi, développer les liens avec les entreprises de la

⁷ HQE : Haute Qualité Environnementale, RT-20 : Règlements Thermiques moins 20% . Normes imposées par la Ville de Paris, aux constructions publiques et semi publiques (logements sociaux notamment).

⁸ la réorganisation récente imaginée en catastrophe à quatre mois des élections permet de s'interroger sur la réelle efficacité de la prise en charge actuelle.

région, faire découvrir les métiers et faciliter l'accès au monde de l'entreprise est aussi de notre responsabilité (découverte, stages, emplois saisonniers)

Actions en faveur des personnes âgées

La population Mauloise, comme celle de l'Ile de France, vieillit. Les services aux plus nécessiteux existent et sont remarquables. Il s'agit cependant de les étendre au delà de la simple aide sociale. Développer l'aide à domicile, non seulement pour les tâches ménagères, mais aussi pour la vie courante qui devient peu à peu difficile en vieillissant. La plupart des personnes âgées vivent en pavillon avec tous les avantages, mais aussi tous les inconvénients que cela procure. Réparer un robinet ou tondre la pelouse devient difficile voire insurmontable pour les femmes seules et il conviendra d'étudier la possibilité d'offrir des services de dépannage ou de petits travaux à domicile en liaison avec les artisans maulois ou le bureau de l'emploi (chèques emploi-service, 3211). L'ADMR a déjà engagé une action dans ce sens et la ville devra renforcer son appui. D'autres propositions sont développées plus loin. En fait, il s'agit, chaque fois que la municipalité sera amenée à prendre une décision de la confronter à la vision des personnes âgées pour vérifier que cette proposition répond bien, aussi, à leurs besoins et de l'adapter éventuellement en terme de fonctionnalité.

Recherche de création de lien social

Malgré les apparences la population mauloise n'est pas homogène. Des différences existent entre anciens et nouveaux Maulois avec, souvent, des conditions sociales diverses. Chaque quartier possède son identité et ne participe pas en tant que tel à la vie communale sauf lorsque ses habitants portent une réclamation de groupe ou, de manière individuelle, participent aux diverses activités associatives. Il y a peu de point commun entre le centre ville urbain et le fond de la Cauchoiserie. Donner une identité aux quartiers tout en les fondant dans une appartenance mauloise est une réflexion qu'un adjoint doit poursuivre pour améliorer la qualité de vie mauloise. Certaines villes françaises ou étrangères y réussissent parfaitement, pourquoi Maule ne pourrait le faire ? Connaître les quartiers, leur donner une âme, c'est aussi connaître ses habitants. Le Maule du XXI^{ème} siècle n'est plus celui du passé. La démographie s'est transformée profondément. Les habitants ont changé. Les manières de vivre, les habitudes, les besoins et les attentes ont changé et, si l'on n'y prend garde, vont diverger suivant les quartiers. Tisser du "lien social" n'est pas seulement évident pour quelques quartiers, mais l'est également sur l'ensemble de la commune. Nous avons les outils d'analyse à notre disposition. Connaître ses électeurs, c'est connaître leurs besoins et les moyens de les satisfaire.

Il existe également, comme dans toute banlieue, un problème d'intégration du quartier Dauphine. Ses habitants en souffrent dans l'indifférence quasi générale. Or ce n'est pas en donnant des ballons aux jeunes du quartier que le problème trouvera sa solution. S'estimant souvent dévalorisés aux yeux des autres, ils le deviennent également à leurs propres yeux et rejettent les tentatives de mains tendues par manque de confiance. La municipalité ne peut ignorer cet état de fait et se doit de trouver des actions de valorisation des habitants et pas seulement des immeubles. Commencer à détecter quelques jeunes porteurs d'espoir, les aider dans leurs études, les préparer au monde du travail, les soutenir dans leur manière d'aborder la vie serait de nature, par l'exemplarité, à redonner confiance en l'avenir à cette population. Soutenir plus explicitement des associations comme "Action pour le savoir",

travailler sur le moral des jeunes mais aussi des adultes et surtout des parents, avec l'objectif de les valoriser dans le tissu maulois permettra de retisser ce lien social qui s'est, au fil du temps, distendu ou a disparu avec l'arrivée de nouveaux habitants.

La culture

L'action culturelle de la municipalité, si elle est importante, relève plus de l'animation culturelle que d'une véritable politique d'éducation et de développement. Pour sympathiques que soient les manifestations populaires organisées pour telles fêtes du calendrier, elles exploitent assez peu les atouts de l'histoire et des monuments maulois (sauf peut-être pour la St Nicolas). Il faut conserver et renforcer ces manifestations en leur donnant plus de publicité et plus de sens en se donnant les moyens de nos ambitions.

Préserver les monuments historiques, les utiliser comme cadre d'évènements de qualité (l'acoustique de l'église est remarquable), développer et valoriser le musée, améliorer son cadre et sa renommée sont des choix à privilégier. Les équipements récents n'en sont pas moins remarquables. Fallait-il pour autant bloquer leur utilisation pour des évènements d'ordre privés ? L'utilisation par des associations mauloises est légitime, faut-il en faire une quasi exclusivité ? Valoriser l'exploitation des ces équipements est une nécessité pour le bien de Maule et sa renommée. Des premières réponses ont été données par les actuels responsables en éliminant certaines locations inopportunes, il faut poursuivre la réflexion.

L'action associative de développement de la culture est riche à Maule. Du théâtre, à l'expression corporelle en passant par les arts plastiques toutes les sensibilités sont représentées. Ils faut les coordonner et les mettre en cohérence, organiser des "points d'orgue" au long de l'année mauloise pour que chacun ait l'occasion de s'exprimer et de montrer son savoir faire. Donner du sens aux manifestations culturelles, organiser les calendriers pour aller de rendez-vous en rendez-vous, soutenir l'intérêt pédagogique est la lourde tâche des responsables municipaux de la culture. Enfin, demander un retour aux associations que la commune subventionne en terme de valorisation de cette dernière, ne me paraît pas incongru.

Deux exemples, parmi d'autres pour illustrer le propos : Maule a été sollicité pour être le cadre du "Championnat de France d'improvisation théâtrale 2007". Il paraît qu'il a eu lieu, mais qui l'a su ? C'était l'occasion de rebondir et d'imaginer la création d'un festival en s'appuyant sur les groupes maulois. Cela pourrait être un des points d'orgue visé plus haut et l'occasion de faire parler de Maule.

Sous l'impulsion de la municipalité, la bibliothèque a pris un essor nouveau en direction des enfants. Cette dynamique pourrait être valorisée et étendue aux personnes âgées, souvent grandes lectrices, en adaptant, si nécessaire, le fond de catalogue à leurs souhaits et en organisant un système de diffusion évitant les déplacements comme les réservations téléphoniques et le portage des ouvrages à domicile. Ou encore en organisant des "goûters littéraires" où chacune et chacun pourraient parler des derniers livres lus.

Enfin, le thème de la culture devra aussi être le support de manifestations inter-quartier développant l'identité mauloise.(voir le chapitre sur le lien social)

La sécurité des circulations, des biens et des personnes

D'un point de vue réglementaire, la ville à l'obligation d'étudier et de mettre en œuvre des plans d'évacuation de la population en cas de catastrophe naturelle. Bien entendu, il n'est pas question d'en exonérer la commune et ces plans seront mis en chantier au plus tôt.

Parallèlement les études de détails pour l'achèvement du programme de protection contre les coulées de boues seront poursuivies et accélérées par des levés de géomètres et le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé pour affiner les propositions du COBAHMA, en tenant compte du projet départemental de voie nouvelle, sera effectué.

Pour ce qui concerne la sécurité routière, chaque programme de voirie intégrera les problèmes de vitesse dans les études et recherchera systématiquement la mise en place de dispositifs de modération de la vitesse. De même l'éclairage public sera conçu comme un élément de sécurité et pas seulement comme un élément de confort.

Enfin, la sécurité globale sur le territoire de la commune n'est pas pire qu'ailleurs. Ce n'est pas une raison pour ne pas être vigilants et laisser peu à peu un climat plutôt paisible se dégrader. Aucun méfait ne devra échapper à une riposte légale (dépôt de plainte systématique), aucune dégradation ne sera laissée en l'état et sera réparée immédiatement. La collaboration avec les services de la gendarmerie qui existe déjà au niveau de la Police Municipale sera renforcée au niveau de la municipalité.

Les grands projets Maulois

Cela serait une erreur de penser que les grands travaux sont finis à Maule et qu'il n'y a plus qu'à gérer l'existant. Certes, la plupart des équipements de services de la commune sont terminés. Celle-ci est abondamment pourvu d'écoles, de stades et de salles de sport. Il reste à construire pour rationaliser les activités jeunes et culturelles un bâtiment neuf⁹ et à réorganiser les attributions de locaux. Deux axes de réflexions doivent être cependant examinés.

Si l'entretien de l'existant a été développé plus haut, il convient de réfléchir maintenant au remplacement des plus anciens. Est-il raisonnable de faire de très coûteux frais de réparation et de mise à niveau des bâtiments les plus anciens devenus obsolètes au regard des normes de sécurité ou d'économie d'énergie? Les bâtiments de l'école Coty sont dans ce cas. Faut-il les réparer, les reconstruire sur place ... ou ailleurs ? Ne serait-ce pas l'occasion d'intégrer le fait que la moitié de la population est séparée par la voie de chemin de fer des grands équipements et que le carrefour «Croiset» est un goulot d'étranglement? Quels sont les financements possibles pour que cela ne coûte pas à la commune? La réponse n'est pas ici, mais être responsable municipal, c'est au moins réfléchir à cette question dans toutes ses dimensions et prendre une décision en connaissance de cause sans se contenter de l'à priori.

⁹ le fait que, prévue dans le mandat actuel, sa construction n'a pu être menée à bien montre une certaine divergence de point de vue au sein de l'équipe actuelle aussi bien sur sa destination que sur son emplacement.

D'autres projets nouveaux sont également à finaliser. Le PLU a montré le besoin de multiplier les accès au centre par les extrémités de la commune. Desservir le collège et son quartier correctement est une priorité. Desservir les terrains du nord est aussi une priorité pour éviter le transit par la rue d'Agnou. Quelle est la priorité entre ces deux priorités? Quels sont les financements possibles autre que les subventions? Comment réaliser ces ouvrages à moindre coût technique?

Les réponses à ces questions sont peu à peu trouvées et des solutions ont été identifiées. Il reste à les mettre en place et à continuer la réflexion.

Le PLU envisage également l'aménagement de la zone de la Gare et du quartier Dadancourt. Par la force des choses, ce dernier sera probablement aménagé le plus tardivement compte tenu de la difficulté venant du PPRI et des appréhensions légitimes de certains propriétaires. Il reste cependant qu'il faut préserver ce quartier de tout aménagement non conforme aux souhaits exprimés par le PLU et que la maîtrise foncière doit être la première préoccupation. L'Etablissement Public Foncier des Yvelines a d'ores et déjà donné son accord pour assurer le portage de l'opération garantissant ainsi la protection des finances communales.

Pour la zone de la gare, la pression des services préfectoraux sera d'autant plus importante que le besoin de logements sociaux sera grand. La maîtrise de la stratégie de la commune sera donc importante dans les négociations qui devront inmanquablement être menées avec ces services. La bonne connaissance de ces derniers et de leurs pratiques sera un atout majeur pour éviter une densification aveugle et inopportune de logements sociaux au détriment d'autres équipements indispensables. Pour être clair, il ne s'agit pas de refuser tout équipement social mais de construire sur Maule des logements adaptés à la demande sociale de la commune.

Enfin, si la ville n'a pas la maîtrise du projet de la voie nouvelle, son impact sera important pour la vie de la cité et remettra en question tous les flux de circulation. Il est en effet hors de question que la ville ne saisisse pas l'opportunité d'obtenir une desserte directe sur cette route donnant un accès rapide sur le nord et le sud du département. Mais la construction du projet ne doit pas se faire à l'écart des avis de la commune qui devra savoir poser les bonnes questions techniques et avoir la capacité d'analyser la pertinence des réponses apportées par le Conseil Général.¹⁰

La politique de communication

Il existe à Maule plusieurs publications sur la vie de la cité. C'est le privilège du papier pour ce qui concerne le contenant. Mais à l'examen, beaucoup du contenu concerne les associations, assez peu les informations pratiques municipales (sauf horaires et tarifs) et pratiquement pas d'informations sur l'action municipale. Il n'y a quasiment rien sur les intentions du conseil et encore moins sur les réalisations. Enfin, beaucoup de promeneurs de tous âges viennent de la région pour visiter nos sites et nos paysages. Beaucoup demandent en mairie des informations sur les chemins et les monuments. Et nous n'avons rien à leur proposer...Maule a besoin d'une véritable politique de communication, non seulement pour valoriser l'action municipale, pour la faire comprendre, mais aussi parce

¹⁰ mon expérience d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat sera précieuse dans cette affaire.

notre population a besoin de savoir et les visiteurs d'apprécier notre environnement. La soif d'information, de compréhension, de culture n'a jamais été aussi grande. Nous devons y répondre. Et c'est ainsi que nous ferons, aussi, la renommée de Maule.

Faire connaître l'action municipale

Les habitants demandent à leurs élus de rendre des comptes. Le temps est fini du Maire éclairé et tout puissant, pasteur de son troupeau. Les électeurs veulent savoir pourquoi les décisions sont prises et contrôler l'action de leurs mandataires. Le Bulletin municipal doit évoluer vers une description des actions entreprises. Dire pourquoi, pour combien. Nous dépensons l'argent du contribuable avec parcimonie, encore faut-il le dire et, pour certains électeurs exigeants, le prouver. Ces informations, descriptions, voire justifications devront devenir la règle de rédaction du bulletin.

Il faut noter également le déficit complet de valorisation des actions municipales remarquables qui ne trouvent aucun écho dans les publications municipales et encore moins locales faute de publicité¹¹ dans les médias locaux voire régionaux.

Changer de siècle

S'il est nécessaire de conserver les médias sur papier en améliorant leurs contenus, il est aussi nécessaire de développer les techniques nouvelles, radio, internet.

La situation de Maule ne permet pas de recevoir correctement les ondes radio FM et la télévision mis à part les cinq chaînes (et encore...) et pas la TNT à quarante kilomètres de Paris. Le sous équipement est flagrant, la commune devra y remédier.

Maule a l'avantage de posséder un émetteur radio (intermittent, il est vrai) dont peu de personnes connaissent la longueur d'onde d'émission. Les limites imposées par le CSA sont sans doute contraignantes, mais il faut impérativement faire vivre cette radio, dont le destin actuel sera de mourir dans l'indifférence générale si l'on ne fait rien. Or c'est un formidable outil de communication à condition de savoir s'en servir. Je propose d'en faire une pièce maîtresse du réseau de communication de la vallée.

D'autre part, l'avenir de Maule est lié, qu'on le veuille ou non, et comme partout, à celui d'internet. Développer notre site est important. Il est plutôt bien fait, mais il faut renforcer sa pertinence dans l'évolution journalière de l'information. Il y a deux manières de consulter un site : quand on a besoin d'une information ciblée occasionnelle (et c'est la mort du site si on ne la trouve pas) et tout les jours ou tout au moins régulièrement, pour suivre l'actualité. Il faut tendre vers la deuxième manière en éveillant la curiosité des surfeurs maulois en leur apprenant à chaque fois quelque chose de nouveau. De plus, le site doit être interactif de manière à donner la parole aux habitants et couper court aux interprétations fallacieuses qui se développent toujours dans le terreau de l'ignorance. Je propose donc la création d'un "blog" avec le double but d'attirer les visiteurs plus souvent sur le site et de répondre aux questions légitimes que chacun se pose.

¹¹ au sens littéral du mot : rendre public. Force est de constater que Maule est terriblement absent de la PQR et n'a jamais l'honneur de FR3.

Dans un ordre plus général, je propose d'ouvrir les discussions avec des opérateurs spécialisés pour équiper chaque quartier de Maule de stations Wi Fi (et peut être même passer directement au Wimax) permettant aux professionnels (voir plus avant) comme aux particuliers de bénéficier des techniques les plus avancées en matière de communication. L'avenir de Maule, n'est pas dans les zones industrielles. Il faut le trouver ailleurs. Dans la Cauchoiserie, à Tourneroue, dans la Tourelle, disséminé dans la ville, mais pour cela nous devons tisser le réseau qui réunira toutes ces forces vives afin de construire le futur de Maule.

Développer la renommée de Maule

Si le développement de la communication entre Maulois est indispensable, la communication peut être également un outil de développement de la ville elle-même. Faire connaître Maule à l'extérieur, sa culture et ses atouts est aussi important pour son épanouissement. Organiser des manifestations culturelles ou professionnelles (Festival ou Forum) de portée au moins départementale, sera un objectif fixé aux responsables municipaux de la communication. C'est aussi un moyen de bien la positionner dans les négociations qui ne manquerons pas d'intervenir dans les projets d'intercommunalité.

Les moyens municipaux

L'évolution prochaine des services municipaux par de nouveaux recrutements destinés à remplacer des départs sera l'occasion, avec la Directrice Générale, de lancer une réflexion destinée à examiner les forces et les faiblesses de ces services. Le personnel communal est, dans son ensemble, remarquable de compétence et de bonne volonté. Il reste cependant à parfaire l'adéquation entre ses missions et ses tâches. Les sorties attendues de cette réflexion seront à valoriser en terme de formation et de recrutement. Les formations inscrites au budget communal doivent être considérées et gérées comme un investissement sur la qualité des services rendus à la population.

Mettre en adéquation les services techniques avec les besoins actuels, renforcer leur technicité, leur donner des moyens de gestion informatique ou améliorer ceux qui existent, développer fortement la communication municipale en coordonnant les contenants (papier, internet, radio) et en ajustant la pertinence des contenus à la demande de la population, sont des exemples d'objectifs que l'on doit se donner pour améliorer notre efficacité.(voir le chapitre consacré à la communication)

Les services devront donc être inévitablement adaptés à ces nouveaux développement de la politique municipale. Pas forcément en augmentant les effectifs mais en les répartissant et en les dédiant à des missions et des tâches plus ciblées aux besoins de la population. En revanche, certaines tâches très techniques ou de peu d'intérêt pourront être sous-traitées dans le cadre de contrat d'entretien par exemple.

En résumé...

La politique d'action que je propose se développe sur les missions récurrentes d'une municipalité :

- Rendre les meilleurs services attendus par la population aux meilleurs coûts (de l'état civil au ramassage des ordures ménagères en passant par l'éclairage public)
- Entretien et améliorer le patrimoine immobilier et routier de la collectivité,
- Favoriser le développement des activités privées Mauloise en offrant un cadre privilégié en terme de culture, d'habitat et de services,
- Entretien et améliorer le climat social maulois en renforçant notre action depuis la très petite enfance jusqu'aux personnes âgées.

Ces principes ont été largement satisfaits par Daniel Demaison. Il n'est pas question de contester son action, mais de faire encore mieux en affichant la notre dans la continuité. Mais pour cela, il est nécessaire de trouver une organisation intégrant les nouvelles préoccupations de notre société en les regroupant dans quatre grands thèmes horizontaux recoupant les politiques traditionnelles de gestion communale :

- La prise en compte forte des préoccupations environnementales et écologiques sources d'économie pour la ville,
- Le développement économique de la ville en favorisant le commerce et les initiatives des entreprises mauloises par l'aménagement d'infrastructures de communication et de supports logistique,
- L'aménagement du cadre de vie, étendu à tous les quartiers et pas seulement au centre ville (sécurisation, amélioration de l'agrément des quartiers, développement des relations sociales)
- Le développement de la communication pour faire connaître l'action municipale et entendre la population en retour.

C'est en croisant ces derniers thèmes avec les premiers que nous pourrons couvrir efficacement tous les besoins et toutes les aspirations de la population et leur donner la satisfaction d'habiter une petite commune où il fait bon vivre à l'aube du XXI^{ème} siècle.